

Le ministre peut dans sa sagesse décider de ne pas tenir compte des remarques d'un idiot comme moi-même ou d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre au sujet de cette motion qui réclame la déduction des coûts accrus de production, mais il décide également de ne pas tenir compte de ce qu'a dit chaque organisme agricole de l'Ouest au sujet des modifications qui devraient être apportées au projet de loi.

M. Rose: Pourquoi agit-il ainsi?

M. Benjamin: Oui, pourquoi? Je trouve fort étonnant, étant donné la priorité accordée au projet de loi, que nulle part dans le discours composé d'un seul paragraphe par amendement qu'il a fait lorsque la Chambre était saisie du bill à l'étape du rapport le 22 juin dernier, il n'ait réfuté ou contesté les chiffres, les faits ou les revendications que renfermaient les mémoires des organismes agricoles et du gouvernement du Manitoba. Quant aux coûts de production, je trouve encore plus étonnant que le ministre n'ait pas reçu l'appui de ses collègues du parti ministériel qui viennent des Prairies.

Et je suis tenté de demander où est le député de Portage (M. Cobbe). Il a un assez grand nombre de titulaires de permis dans sa circonscription, mais il n'a pas dit un mot ni à l'étape de la deuxième lecture, ni à l'étape du rapport, ni à aucun autre moment. Où est le député de Rocky Mountain (M. Sulatycky)?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. le député connaît la règle de la relation avec le débat. La présidence estime qu'il transgresse cette règle par les remarques qu'il est en train de faire. Comme l'Orateur lui-même l'a noté dans une décision récente, cette règle est fondamentale quant aux débats de la Chambre. J'espère que le député va revenir au sujet actuellement à l'étude.

M. Benjamin: Je vous remercie de votre rappel à l'ordre, monsieur l'Orateur, mais, sauf le respect que je vous dois, j'ai bien veillé à dire d'emblée que pas un seul député libéral de l'Ouest du Canada ne s'était levé pour parler de l'insertion dans ce projet de loi d'une disposition visant à déduire les coûts de production accrus. Le député de Portage n'a rien dit au sujet des coûts de production, pas plus que le député de Rocky Mountain qui, pour autant que je sache, a, parmi ses électeurs du Pas du Nid-de-Corbeau, des titulaires de permis. Où est donc le député de Provencher (M. Smerchanski)?

M. Orlikow: Il n'est jamais ici.

M. Benjamin: Non. Il n'a pas desserré les dents. Le bill du ministre est-il si parfait qu'il n'a pas besoin d'amendement? Si le bill n'a pas besoin de cet amendement ou que l'on empêche son geste envers 90 p. 100 du produit annuel global de la vente du grain, pourquoi ses collègues des trois provinces des Prairies ne se sont-ils pas portés à sa défense?

Il y a aussi plusieurs autres députés que nous comptons entendre. Il y a un député libéral d'Edmonton—je ne me souviens pas de son nom—qui n'a pas dit une parole à propos de ce bill, mais, d'un autre côté, comment le pourrait-il s'il est toujours absent? Puis il y a un député de Calgary qui a beaucoup de façon au sujet des compagnies pétrolières, des gazoducs et des lois financières, mais je ne l'ai pas vu parler en faveur de la loi ministérielle. Il y a d'autres libéraux des provinces des Prairies qui ont brillé par leur absence ou leur silence.

C'est le 22 juin que la Chambre a pour la dernière fois été saisie des motions n^{os} 1 et 2, à l'étape du rapport. En cette occasion, le ministre a prononcé un discours de deux paragraphes, un sur chaque amendement. Il a dit que l'inclusion des mots «coûts de production» contenus dans l'amendement, rendrait la disposition d'application difficile, mais il n'a pas expliqué pourquoi. Comme je le disais, il n'a encore réfuté aucun fait ni aucune statistique dont fait mention le mémoire présenté par le gouvernement du Manitoba au comité permanent de la Chambre. Il n'a encore contesté aucune des affirmations qui y sont contenues.

L'hon. M. Lang: Ce n'est pas vrai.

M. Benjamin: A trois ou quatre reprises ce matin, j'ai communiqué par téléphone avec des gens qui se sont personnellement occupés de ce mémoire, et le ministre n'a pas encore contesté leurs chiffres sur le coût de la production. Il peut toujours les contester du point de vue de la précision, mais il n'a pas encore réfuté l'idée qu'on aurait pu se fonder sur le prix de revient dans ce domaine. Il ne saurait le faire, faute de chiffres à apporter comme preuve. Il pourrait peut-être en obtenir, mais il n'en est pas là encore.

• (8.30 p.m.)

Le mémoire tout entier du gouvernement du Manitoba réduit en miettes le bill du ministre sur la stabilisation. On s'y exprime dans la langue des agriculteurs, mais le ministre n'en a rien réfuté encore. Il s'imagine que c'est du trompe-l'œil de notre part, mais il n'a encore rien vu. S'il croit que le leader du gouvernement à la Chambre va consentir à prolonger la durée du débat actuel, il se trompe encore car il n'a pas l'appui de son gouvernement. Le bill à l'étude figure bien loin dans l'ordre de priorité du gouvernement. Il suffit de remonter aux débats à l'étape de la deuxième lecture, notamment à celui du 6 mai, pour voir que le ministre était pressé de faire adopter le bill. Le hansard du 7 mai le démontre clairement, tout comme le hansard du 4 et du 10 mai. Le député de Saskatoon-Humboldt est le seul libéral à avoir pris la parole pour appuyer la mesure.

L'hon. M. Lang: Nous en avons assez de votre obstruction systématique.

M. Benjamin: Le ministre est perdant et nous ne laisserons pas les producteurs de grain des Prairies le devenir à cause d'un ministre solitaire, incapable d'obtenir l'appui de son parti pour des choses qu'il ne devrait pas faire, il le sait bien.

L'hon. M. Lang: Règlement. Parlez du sujet à l'étude.

M. Benjamin: Nous allons traiter du bill à l'étude et j'aimerais disposer de vingt minutes encore pour énumérer des faits et chiffres en faveur des producteurs de grain des trois provinces des Prairies. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il ne peut adopter une des deux méthodes proposées au sujet du prix de revient. Je suis prêt à admettre que les prix de revient calculés par les groupes de gestion agricoles ne sont vraiment pas convaincants, mais ils le sont tout de même plus que tout ce que lui nous a proposé. Le ministre a même parlé de légères erreurs dans le coût de revient établi par le Bureau fédéral de la statistique. Il n'a même pas tenu compte de la méthode adoptée par le gouvernement du Manitoba pour en arriver à ces chiffres.